

Défendre
Construire
Accompagner



Rejoignez nous !

Depuis un peu plus de cinq ans, la Fneci a accompagné l'évolution du diagnostic immobilier

- ⇒ **féderant** ses acteurs,
- ⇒ leur apportant **services** et **accompagnement**,
- ⇒ les **représentant** auprès des pouvoirs publics,
- ⇒ **œuvrant au quotidien** pour que ce métier devienne une profession reconnue

Le diagnostic immobilier a acquis un véritable statut avec le décret du 5 septembre 2006 et nous continuons notre mission auprès des professionnels et des institutions.

Forts de nos acquis, nous allons, ensemble, faire encore évoluer notre Fédération, pour obtenir encore

- Plus d'écoute gouvernementale,
- Plus de services
- Et plus de notoriété.

Accompagner, Construire, Défendre,

sont plus que jamais

la devise de la FNECI.

Pour cela, rejoignez nous et travaillons ensemble à faire de notre Syndicat professionnel du diagnostic **un acteur incontournable de l'immobilier et de la construction.**

Jean Pierre Molia
Président de la FNECI



LA FNECI

FEDERATION ET SYNDICAT PROFESSIONNEL

Une information actualisée et pertinente

Via **le site adhérent**, la **newsletter**, les **mailings d'information**, ... la fédération entretient un fil d'actualité continue avec ses adhérents, complété par **un service adhérent disponible** au quotidien.

PARCE QUE NOTRE ROLE EST DE VOUS ACCOMPAGNER, PROXIMITE ET DISPONIBILITE SONT OBLIGATOIRES

Des services adaptés aux professionnels

Des **partenariats avantageux** avec des prestataires sélectionnés pour la qualité de leurs offres (assurances, formations, matériels, etc.).

D'autres projets de services sont en développement pour **satisfaire aux mieux les besoins de nos adhérents** et répondre à leurs attentes.

Une organisation syndicale représentative

L'importance de la FNECI lui permet d'être un **acteur majeur auprès des Pouvoirs Publics** et de s'impliquer, pour ses adhérents, dans les **évolutions réglementaires et professionnelles** du secteur d'activité.

Représentative, La Fnci participe activement à de nombreux **comités de réflexion** : **groupe de travail** diagnostic immobilier du Conseil National de la Consommation, groupe de travail Ministère du logement, etc... et **œuvre aux côtés d'autres organismes nationaux** (FFB, Ademe, ANIL, CSAB, etc.) à l'évolution de projets communs.

Une visibilité des adhérents via la communication FNECI

Une collaboration régulière avec la **presse professionnelle** (interview, article,...) a développé une visibilité nationale de la Fnci et une position de référence dans le milieu professionnel.

Via son journal, **l'Hebdo de l'Expertise**, la Fnci informe, non seulement les diagnostiqueurs de l'actualité de leur métier, mais aussi leurs prescripteurs et intermédiaires de l'immobilier.

Communiqués d'information, **plaquette de présentation** sur les diagnostics, participation aux **salons**,... La Fnci diffuse et représente le diagnostic immobilier auprès des professionnels mais aussi des particuliers.

Une présence nationale et régionale active et dynamique

Les Délégations Régionales favorisent les **liens entre adhérents** et visent à développer un **maillage relationnel**, tant auprès des administrations décentralisées (DASS, DDE,...) que des intermédiaires de l'immobilier.

Les délégués sont à l'écoute des adhérents. Ils apportent leur expertise et participent au développement **d'actions de communication** et de **projets issus de partenariats** institutionnels.

LA FNECI

LES ACTIONS DEVELOPPEES EN 2008



Partenariats Inter Métier

Renforcer les relations entretenues avec les organisations représentatives des professions connexes par des **partenariats basés sur l'éthique et la compréhension réciproque**.

Communication active

Renforcer la communication vers **le grand public et les intermédiaires** de l'immobilier (salons, médias, communiqués, etc...).

Force de proposition de la profession

Proposer aux Pouvoirs Publics des **améliorations réglementaires** pour la profession.

Réaliser notre proposition au Conseil National de la Consommation de la création d'une **carte professionnelle du diagnostiqueur**.

Contribution aux Grenelle de l'Environnement

Contribuer aux **enjeux majeurs** du Grenelle de l'Environnement via des **missions spécifiques** (test des logiciels soutenu par la DGUHC, etc.) et à l'évolution des autres diagnostics.

Développer les réseaux locaux

Développer la **communication en région** et favoriser les **réseaux relationnels** des adhérents et de leurs donneurs d'ordre.

Service et Accompagnement

Elaborer de **nouveaux services** et poursuivre les **actions d'accompagnement** auprès des adhérents.

RESTER FIDELE À NOTRE RAISON D'AGIR

Le diagnostiqueur **indépendant** est souvent débordé et isolé.

Il assume, par ailleurs, en plus de sa fonction de **diagnostiqueur**, toutes celles d'un **chef d'entreprise**: à la fois juriste, comptable, acheteur, commercial,...

La FNECI répond à ses besoins en lui apportant toute l'**aide** nécessaire au bon fonctionnement de son entreprise et lui procure un **accompagnement**, un **soutien** et une **représentation nationale** au quotidien.

LES SERVICES A DISPOSITION DES ADHERENTS

UN CONTRAT COLLECTIF EN RC Professionnelle

Un contrat d'assurance performant, sans surprise et adapté aux besoins de votre activité.

Un accompagnement efficace dès le début d'un litige, effectué par des juristes expérimentés dans votre domaine d'activité.

Un extension possible vers le S.P.S.

DES PARTENARIATS COMMERCIAUX AVANTAGEUX

Des offres à tarifs préférentiels pour les adhérents auprès des partenaires Fnci.
(Formations, Matériels, Analyses, Logiciels, Abonnements presse,...)

UNE ASSURANCE BRIS ET VOL DE MATERIELS

Un contrat d'assurance compétitif qui vous apporte la tranquillité d'esprit et vous garantit contre les vols ou le bris de votre matériel de terrain.

UNE INFORMATION EN CONTINUE ET UN FIL D'ACTUALITE

Une Documentation en ligne (Espace Adhérent Fnci) pour accéder à toutes les informations sur la profession et les diagnostics.
Liaison, la newsletter adhérent, pour une information rapide sur les évolutions et les nouveautés du diagnostic.

UNE ASSISTANCE TECHNIQUE ET JURIDICO-TECHNIQUE

La qualité de syndicat professionnel nous permet de vous accompagner et de vous apporter les réponses aux questions et aux problèmes que vous rencontrez dans la pratique technique de votre métier.

UNE PIGE DES ANNONCES IMMOBILIERES DE PARTICULIERS

Un outil qui permet au quotidien de connaître les dernières annonces passées des particuliers et de les contacter en direct pour leur faire connaître vos services.

LES SERVICES BIENTOT A VOTRE DISPOSITION

Une solution adaptée sur les contrôles annuels PCR

Une plate-forme web sécurisée de mise à disposition des rapports pour vos clients. (Mai 2008)

COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE



UN FORUM DE DISCUSSION

Sur l' « *Espace Adhérent* » du site de la Fneci, un forum de discussion et d'échanges, sur tous les sujets ou les questions métier (actualités, problèmes commerciaux ou techniques,...).

LES DELEGATIONS REGIONALES

Elles favorisent les rencontres et l'information entre adhérents d'une même zone géographique (*réunions thématiques, débats, diffusion d'informations,..*) et votre délégué régional est aussi un contact précieux

L'ESPACE ADHERENT, LA NEWSLETTER, LES MAILINGS

L'Espace Adhérent relaie les informations pertinentes pour votre pratique. **La newsletter** et les **mailings** servent de fil d'information et reviennent sur l'actualité et les questions techniques récurrentes.

Le service adhérent à votre disposition

Ce service est à la disposition des adhérents pour tout renseignement et demande d'information (**mail : infos@fneci.org - Tél : 0820 480 491**)

Communication vers les partenaires institutionnels

Pouvoirs publics, ministères, groupements syndicaux, organisations institutionnelles... La Fédération joue son rôle de **porte parole** et **participe activement aux projets** et réunions du secteur d'activité et du métier. Elle est à ce titre devenue notamment **adhérente de l'ANIL**.

Communication vers le secteur immobilier

L'Hebdo de l'Expertise, journal publié par la Fédération, est diffusé aux partenaires et aux principaux acteurs du secteur d'activité.

Des communiqués d'information sur l'actualité des diagnostics sont diffusés aux intermédiaires et aux clients. Ils sont transmis aux adhérents pour leurs propres clients.

La collaboration de la Fédération avec la presse spécialisée et grand public lui permet de faire connaître l'engagement de qualité et de professionnalisme de ses membres. Cette communication offre aux adhérents **une visibilité positive et dynamique**.

Communication au niveau régional

Les délégations régionales ont pour mission de **développer des relations et une communication active avec les partenaires institutionnels régionaux**, pour offrir aux adhérents un vecteur d'information favorable à leur activité au quotidien.

Les délégués assureront la promotion et la communication de la Fneci et de ses membres.

ORGANISATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT

Jean-Pierre MOLIA
bureau@fneci.org

ADMINISTRATEUR

Sébastien HARIAN
bureau@fneci.org

ADMINISTRATEUR

Marc SARDA
bureau@fneci.org

ADMINISTRATEUR

Pierre-Michel VOITURIEZ
bureau@fneci.org

PERMANENCE NATIONALE

DELEGUEE GENERALE

Hélène QUENEHERVE
bureau@fneci.org

SERVICE ADHERENT

Virginie Leclercq
infos@fneci.org

LES DELEGATIONS REGIONALES

DELEGATION OUEST

DÉPT

14, 16, 17, 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 79, 85, 86

Thierry MARCHAND
tmarchand@fneci.org

DELEGATION NORD

DÉPT

02, 08, 10, 27, 51, 59, 60, 62, 76, 80

Jean Michel SABLON
jmsablon@fneci.org

DELEGATIONS ÎLE DE FRANCE

DÉPT :

28, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

Sébastien Harian
sharian@fneci.org

DELEGATIONS EST

DÉPT :

25, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 70, 88, 90

Olivier Renaud
orenaud@fneci.org

DELEGATION CENTRE

DÉPT

03, 15, 18, 19, 23, 36, 37, 41, 42, 43, 45, 48, 58, 63, 87, 89

Christophe VOIRET
cvoiret@fneci.org

DELEGATION BOURGOGNE - RHONE ALPES

DÉPT

01, 21, 38, 39, 69, 71, 73, 74

Jean Paul BISAC
jpbisac@fneci

DELEGATION SUD

DÉPT

04, 05, 06, 07, 11, 13, 26, 30, 34, 66, 83, 84, 2A, 2B

Laurent CRUYPENINCK
lcruypeninck@fneci.org

DELEGATION SUD OUEST

DÉPT

09, 12, 24, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 81, 82

Olivier BOUCHERON SEGUIN
oboucheronseguin@fneci.org

CONTACTS UTILES

- ▶ Demandes d'information : infos@fneci.org
- ▶ Partenariats : partenariat@fneci.org
- ▶ Adhésions : adhesion@fneci.org
- ▶ Le site : www.fneci.org

- ▶ **Tel : 0820 480 491**
- ▶ **Courrier**
102 Avenue de la République
92400 Courbevoie

L'EXPERT ADHERENT FNECI D'ABORD UN EXPERT IMPARTIAL !



Quelque soit sa spécialité, qu'il soit diagnostiqueur ou évaluateur, expert pour le compte des assurés, géomètre ou topographe ..., l'expert, pour adhérer, doit être impartial, garantir de son indépendance.

NOS MEMBRES

Membres fondateurs ou cooptés

Ce sont les premiers experts qui ont fondé la FNECI afin de pouvoir structurer, organiser et représenter les professions de l'expertise.

Membres actifs

Les professionnels qui sont déjà en activité. Ils sont devenus membre actif pour bénéficier du soutien d'une organisation syndicale et des atouts de la fédération (services, avantages, représentation).

Membres stagiaires

Ces professionnels débutent dans le métier du diagnostic et désirent un accompagnement dans leur formation et dans le processus qui les conduira à devenir un expert installé.

Membres partenaires

Les prestataires avec lesquels la Fédération a conclu des accords de partenariats avantageux pour ses membres. Ils partagent notre conception de la qualité.

LE PROCESSUS DE RECRUTEMENT

Présélection sur dossier

Le dossier d'adhésion comporte un certain nombre d'informations sur le candidat et de documents à communiquer.

Tout dossier d'adhésion incomplet n'est pas présenté au comité d'adhésion et reste en attente de complément de la part du candidat.

Entretien individuel (si nécessaire)

Si besoin, le candidat est contacté pour évoquer avec lui son adhésion à la FNECI.

Passage en commission

La candidature est présentée au comité d'adhésion qui l'étudie, puis valide ou non l'adhésion en tant que membre actif ou membre stagiaire, sous réserve du suivi de formations complémentaires éventuelles ou d'apport de pièces complémentaires au dossier.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE

SIACI - QBE

Un contrat collectif pérenne, à adhésion individuelle et libre,
négocié avec un assureur-partenaire décidé à soutenir
les vrais professionnels de l'expertise et du diagnostic.

Un assureur reconnu et dont la fidélité ne s'émeuse pas au premier sinistre déclaré

Un partenariat tripartite éprouvé [Fneci- QBE France – Siaci] alliant le
professionnalisme de chacun pour la meilleure défense des intérêts du professionnel

LE CONTRAT RC COLLECTIF FNECI

UN « PACKAGE » TRES COMPLET DE COUVERTURES INDISSOCIABLES

La Responsabilité Civile Exploitation

Dommmages causés aux tiers dans l'exercice de sa mission,
par soi-même et/ou ses collaborateurs

La Responsabilité Civile Professionnelle

Dommmages causés aux clients et aux tiers en cas de faute, erreur, omission,
ou négligence commise dans l'exercice de sa mission d'expert et ce, pour
les activités exercées et assurées.

Frais de reconstitution des Archives

Suite à perte et/ou destruction des documents professionnels,
appartenant à l'expert et/ou à ses clients, nécessitant de les
reconstituer.

Individuelle « Accident »

Indemnité versée en cas de décès et/ou d'invalidité accidentelle lors de
l'exercice de sa profession. Capital forfaitaire de 40.000 euros versé aux
ayants droits et/ou à l'intéressé à la suite d'un accident professionnel.

Défense Recours

Assistance de l'expert en cas de procédure intenté contre lui
ou en cas de mise en cause d'autrui.

UN CONTRAT D'ASSURANCE PERFORMANT ADAPTE A VOS BESOINS ET A VOTRE ACTIVITE

Pas de surprise,
pas de calcul provisionnel,
pas de régularisation à posteriori en fonction de vos honoraires



QBE International
Insurance Limited

CONTRAT EN VIGUEUR DEPUIS LE 1ER JUILLET 2004,
POUR TOUS LES ADHERENTS

POUR TOUS LES DIAGNOSTICS, réglementés ou non réglementés.



ASSURANCE BRIS & VOL DE MATERIEL

ALBINGIA



Un matériel coûteux, d'utilisation quotidienne et indispensable à la réalisation des missions
Des conditions d'expertise qui ne laissent pas à l'abri des désagréments de bris ou de vol de machine.

Pour se prémunir face à ces risques, une assurance bris/vol de matériel est nécessaire.

Un contrat collectif proposé par une compagnie d'assurance, présente depuis plus de 40 ans dans le domaine des « risques techniques », reconnue pour ses valeurs de technicité, fiabilité et réactivité.

L'ASSURANCE BRIS/VOL DE MACHINE LE CONTRAT COLLECTIF

Une assurance adaptée à vos besoins et vos risques

Un contrat collectif décliné en **2 solutions, selon la zone géographique**:

- Solution 1 : professionnels actifs seulement en France Métropolitaine,
- Solution 2 : professionnels travaillant en Outre Mer.

Pour chaque solution, **2 options de garantie pour satisfaire aux mieux vos besoins**:

- Option 1 : Assurance bris et vol de matériel
- Option 2 : Assurance bris et vol de matériel
+ garantie de frais supplémentaire de location de matériel en cas de sinistre

Une garantie de base complète et attractive

Une **garantie de base** qui permet de s'assurer sur un montant de valeur déclarée de matériel égal à 32000 euros HT (valeur à neuf prix public.)

Le montant TTC de la prime annuelle pour cette garantie de base est pré-calculé selon la solution et l'option choisies.

**Ex : prime annuelle en Option 1 pour la France métropolitaine
395,60 euros TTC (toutes taxes et frais inclus).**

Une assurance évolutive selon vos besoins

Pour **assurer la totalité de son matériel** d'une valeur supérieure à 32000 euros HT, **l'extension de l'assurance** pour un montant de garantie à hauteur de la valeur des matériels assurés (prix public HT) est proposée.

La **prime annuelle** TTC se calcule alors directement, selon le choix de Solution et d'Option effectué, sur le bulletin de souscription. Ce montant est **calculé proportionnellement à celui de la garantie de base.**

FORMATIONS TECHNIQUES

ITGA – EBTP

ITFP - AEL

La formation est un élément essentiel de notre métier pour maîtriser les aspects techniques des diagnostics et leur réalisation, bases sur lesquelles se forge la compétence du professionnel.

Les organismes partenaires de la Fneci proposent **des formations complètes, adaptées aux problématiques des diagnostiqueurs**, à des tarifs privilégiés (10 à 15% de réduction)

ITGA – Formations aux Diagnostics Immobiliers

Organisme de formation reconnu, disposant de 7 centres en France.

Des formations élaborées par des équipes spécialisées dans la conception de programmes pragmatiques et novateurs, et développées par le biais d'outils pédagogiques adéquats et de formateurs habilités

Une **double compétence terrain et laboratoire**, ceci dans le cadre d'une veille réglementaire et normative constante, **transmise et valorisée dans les formations**.

EBTP – Formations Diagnostics Immobilier

Centre de formation basé en Haute Garonne.

Une synergie entre **innovation technique et mise en situation pratique** qui permet à EBTP depuis 1997 de prodiguer un enseignement concret, en adéquation réelle avec les besoins de "l'expert" sur le terrain.

ITFP – Formations Personne Compétente en Radioprotection

Institut Technique de Formation et de Perfectionnement basé à Paris

Des **spécialistes de la formation** issus de l'Université et de l'Industrie sont chargés de définir les programmes d'enseignement **en fonction des besoins réels des entreprises**.

Agréé par le Ministère du Travail pour dispenser la formation réglementaire PCR, dans les domaines d'application des générateurs électriques de rayonnements ionisants et sources radioactives scellées et non scellées.

L'ITFP dispense des formations PCR soit initiales, soit de renouvellement.

AEL INGENIERIE – Formation S.P.S.

AEL est dirigée par le président délégué de

l'Association Française des Coordonnateurs de Sécurité et de Protection de la Santé

AEL dispense

des **formations aux diagnostics techniques** (*amiante, plomb, Loi SRU, Carrez, DPE, etc.*)

des **formations Coordination SPS niveau 1** de grande qualité.



ITFP



Création de société, phases de **croissance d'activité**, développement de **nouveaux marchés**

Le chef d'entreprise doit régulièrement
adapter sa stratégie et **optimiser son commercial**
pour réussir son développement

BILIVE a développé les **outils, depuis le business plan jusqu'au développement commercial**, nécessaires à la réussite du diagnostiqueur immobilier.

Business Plan & Etude de marché

- Le futur diagnostiqueur doit construire son modèle de développement et le chiffrer.
- Le Business Plan est incontournable pour convaincre financiers et futurs partenaires de la viabilité du projet. Il permet aussi d'accélérer le développement de son activité.

Cette formation vous apporte :

- Les **outils et les informations** nécessaires au montage du **business plan**
- Une **méthode adaptée** pour réaliser une **étude de marché** solide du secteur
- Les meilleures conditions pour démarrer sereinement votre activité

Commercial & Stratégie

- Etre pertinent (*dans le discours comme dans l'attitude*) face à ses prospects et clients.
- Développer sa stratégie pour faire face aux enjeux des nouvelles prestations et des nouveaux acteurs.
- Adopter le bon positionnement face aux différents modèles concurrents (*réseaux en propre, franchises, etc.*) et choisir le développement le plus adéquat pour son projet d'entreprise.

Cette formation vous permet :

- D'avoir une **vision claire des principaux enjeux** actuels et à venir sur les marchés et les prescripteurs
- De **définir sa stratégie commerciale** sur son secteur géographique et **d'identifier le meilleur positionnement** par rapport au marché.
- De formaliser **techniques de vente** et **outils commerciaux** pour être opérationnel immédiatement

Xavier Faure, dirigeant de BILIVE, intervient depuis plus de dix ans auprès des prescripteurs immobiliers et allie expérience et compétences dans le domaine du diagnostic immobilier.

Cette expertise est depuis plusieurs années mise à profit dans le coaching et la formation en stratégie et commercial.

MATERIEL ET SOLUTIONS LOGICIEL

FONDIS ELECTRONIC ITGA

Le matériel d'expertise indispensable au diagnostiqueur représente un poste de dépense relativement important. Le professionnel doit être sûr de la fiabilité et de l'efficacité de ses appareils pour réaliser ses missions en toute tranquillité.

Les partenaires de la Fneci proposent **des offres matériel et logiciel performants et de qualité à des tarifs avantageux pour les adhérents.**

UTILISER UN MATERIEL SUR ET EFFICACE, A LA HAUTEUR DE VOS COMPETENCES PROFESSIONNELLES.

FONDIS ELECTRONIC

Matériel de terrain

Une **offre complète** en appareils d'analyse, de contrôle et d'identification des matériaux permettant d'effectuer en toute confiance les diagnostics

Une attention particulière à la fiabilité du matériel, à la qualité technique et aux conditions d'utilisation des professionnels.

CREP (machines à fluorescence X) – **Bilans thermiques** (caméras et thermomètre infrarouge)

États parasitaires et **états termites** (détecteur acoustique, endoscope, vidéoscope, humidimètre,..)

Loi Carrez (télémètre laser)

Solution Logiciel Distotablet

Un logiciel spécifiquement destiné aux diagnostiqueurs immobiliers

Ce logiciel s'utilise avec **tablet PC** lors de vos diagnostics, et effectue, en fin de mission la **mise en forme de vos rapports** pour l'**édition** et l'**envoi mail**.

Un accompagnement au quotidien

Un service commercial et après vente complet et réactif pour vous renseigner.

[Accompagnement dans vos démarches, formation au matériel, adaptation des services associés en fonction des caractéristiques d'utilisation du matériel, etc.]

ITGA – LOGICIEL Imm'PACT

Logiciel Imm'PACT

Fruit des connaissances des spécialistes ITGA en matière de réglementation et de son application, Imm'PACT est le moyen d'allier **productivité et qualité** sur la globalité de vos prestations.

→ Rédaction de rapports **entièrement automatisés et personnalisables**

→ **Evolutivité** avec des mises à jour et une maintenance permanente



LOCATION EVOLUTIVE

DEAL IT – FONDIS ELECTRONIC



Concilier les impératifs économiques de l'entreprise, les orientations technologiques et le service aux utilisateurs en proposant par ce partenariat une solution de location évolutive de matériel.

Une gestion d'actifs performante exige souplesse et transparence. La location évolutive d'un matériel de diagnostic immobilier pour objectif de ventiler la charge financière sur la durée d'utilisation des équipements.

Caractéristiques de la location évolutive

- Exemple : machine XLP 300 FONDIS Electronic : location sur 36 ou 48 mois
- Solution tout compris (Formation, Matériel, Garantie, Matériel de remplacement)
- Evolutivité possible sur d'autres matériels (caméra infra rouge, tablette PC,...)
- Une location ouverte à tous les professionnels sous réserve d'acceptation du dossier.
- Des tarifs préférentiels de location pour les adhérents de la Fneci

Avantages de la location évolutive

- Une solution clé en main et évolutive
- Une charge de fonctionnement stable
- Un budget et une trésorerie préservée
- Une technologie toujours adaptée
- Un renouvellement régulier des matériels

Matériels concernés

La location évolutive a été initiée sur un type de matériel : l'analyseur plomb.

Cette location peut être ***mise en place pour d'autres matériels*** :

- En complément dans l'évolution de votre contrat de location par la suite,
- Directement pour cet autre matériel (ex : caméra thermique)

Création d'entreprise

Elles trouvent difficilement des solutions de location de matériel.

Deal IT et Fondis Electronic, en partenariat avec la Fneci, proposent à ces professionnels une offre de location soumise à conditions spécifiques.



Le meilleur moyen de garantir les évolutions avec des budgets maîtrisés
Une réponse rapide et adaptée aux besoins fonctionnels

Au cours de leurs missions, les diagnostiqueurs sont régulièrement amenés à réaliser des prélèvements de matériaux pour faire effectuer des analyses plus approfondies.

Les partenaires de la fédération sont reconnus pour la fiabilité de leurs analyses et la qualité de leur service.

Ils vous proposent des analyses à tarif préférentiel

LABORATOIRES ITGA

ITGA est un laboratoire et un bureau d'étude constitué de plusieurs pôles d'activité dont les Polluants du Bâtiments, l'Hygiène Industrielle et l'Environnement.

Les laboratoires ITGA ont développé des compétences sur certaines catégories d'analyse :

- **MOLP et MET**
- **Mesure d'empoussièrement**
- **Sol (boue/terre)**
- **Légionelles** : recherche et dénombrement des bactéries
- **Plomb** : Ecaille de peinture (plomb total) / Ecaille de peinture (acido soluble)

Reconnus pour la fiabilité de leurs résultats, les laboratoires ITGA sont présents sur le territoire national pour mieux répondre à vos besoins.

Délais d'analyses :

Le délai standard est J+2 à réception des échantillons et des formules « délais urgents » (quelques heures si le diagnostiqueur est à proximité du laboratoire) ou J+1 (cette modalité doit avoir été validée avec un contact ITGA).

LABORATOIRE EUROFINS LEM

Reconnu depuis de nombreuses années pour son savoir faire pour la recherche, l'identification et le comptage des fibres d'amiante dans les matériaux, Eurofins LEM est aujourd'hui le spécialiste des analyses des polluants du bâtiment.

Réalisation de vos analyses dans le domaine de la gestion des risques sanitaires et l'établissement des diagnostics immobiliers :

- **MOLP & MET**
- **Dosimètre Radon**
- **Plomb sur lingette & écailles de peinture**

Le groupe a développé une politique qualité exigeante afin de satisfaire les besoins de leurs clients et leur apporter un haut niveau de fiabilité et d'expertise.

Les rapports d'analyse sont transmis par mail sous différents formats et consultables en ligne pour vous apporter rapidement l'information que vous attendez.

Détails d'analyse garantis :

Le délai standard d'un jour ouvré à réception de l'échantillon pour les analyses de matériaux massifs mais les laboratoires vous proposent aussi la formule « Délai express »

OBSERV'IMMO

LA PIGE IMMOBILIERE

Agences Immobilières, Notaires, Administrateurs de Biens constituent la majeure partie de la clientèle d'un diagnostiqueur, mais celui-ci peut aussi travailler en direct avec les particuliers qui gèrent seuls leur patrimoine.

Connaître, dès leur parution, les annonces de vente ou location de particuliers devient un atout de taille, surtout si celles-ci sont déjà triées et sélectionnées en fonction de vos besoins.

Observ'Immo apporte là une solution simple, rapide et adaptée

La pige des annonces immobilière

- Accès à **toutes les annonces passées par des particuliers** sur la plupart des sites internet
- Réception des annonces au fil de l'eau.
- **Gestion de votre prospection** sur votre espace Internet Observ'Immo
- Une **évolutivité des outils** de relation client, enrichis par l'expérience de milliers d'utilisateurs.

Un service rôdé et efficace

- **Que des annonces de particuliers**
 - Discriminées de celles des professionnels
 - Structurées et enrichies par les informations provenant d'annuaires
- **Des informations rapidement accessibles**
 - Toutes les annonces Internet
 - Transmission en temps réel
 - Recherche multicritères et personnalisée
- **Assistance téléphonique pour la mise en place incluse.**

Rien à installer sur votre ordinateur et aucun recours à un technicien : il suffit d'avoir Internet

« La recherche d'annonces n'a de valeur que si elle est effectuée de manière régulière et structurée. »

Convention sur la qualité de l'information

entre le Ministre du logement et de la Ville et

les organisations professionnelles réunies au sein de l'ANIL

Dans le cadre du Chantier National du Logement, les organisations signataires vont consentir un effort particulier pour développer une offre de logements de qualité permettant à chacun d'accéder à un logement correspondant à ses attentes et compatible avec ses moyens.

Les organisations signataires sont convaincues que la réussite des projets et la sécurité des opérations dépendent en grande partie de la qualité des informations dont disposent les particuliers lorsqu'ils procèdent à des choix qui engagent leur avenir. C'est pourquoi, elles se sont réunies au sein de l'ANIL / agence nationale pour l'information sur le logement et de chacune des ADIL / agences départementales pour l'information sur le logement, avec l'ensemble des acteurs du logement, collectivités locales, organismes sociaux, associations familiales et d'usagers pour offrir aux particuliers une information complète, objective et de qualité, garantir l'accès au droit et contribuer à la transparence du marché.

L'exemple de la crise des crédits à haut risque aux Etats-Unis, le développement de nouvelles méthodes de commercialisation, comme les manquements récemment mis en lumière par l'enquête récente de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes sur certains professionnels de l'immobilier, montrent l'importance de cet enjeu.

En outre, afin de renforcer la sécurité des opérations, les organisations signataires réunies au sein de l'ANIL s'engagent, avec l'appui des ADIL, à agir auprès de leurs adhérents pour :

1. Présenter de façon objective le rôle de chacune de leurs professions.
2. Mettre en évidence le cadre légal dans lequel s'exerce leur activité, ses exigences, les obligations qui incombent aux professionnels et détailler les garanties que ce cadre offre aux particuliers.
3. Assurer la transparence de leurs prestations et de leurs produits. Ecarter toute publicité trompeuse ou mensongère.
4. Ne pas proposer de services de nature à entraîner des conflits d'intérêts susceptibles d'obérer le choix des consommateurs.
5. Fournir un éclairage réaliste de l'équilibre économique des projets.

En contrepartie, les organisations attendent des pouvoirs publics un soutien actif à l'action qu'elles conduisent pour faire prévaloir les règles déontologiques qu'elles ont choisies de s'imposer et pour éliminer les comportements déviants. Elles souhaiteraient une plus grande réactivité de l'administration face à leurs demandes et à celles qui sont formulées par les associations de consommateurs. Ceci leur semblerait de nature à éviter l'amalgame trop souvent fait entre les professionnels qu'elles regroupent et ceux qui refusent de respecter les règles légales.

Ministère du Logement et de la Ville
Le Ministre
Christine BOUTIN



Dans le cadre du Chantier National du Logement, Mme Christine Boutin, Ministre du Logement et de la Ville, a signé la **convention sur la qualité de l'information** avec **les organisations professionnelles réunies au sein de l'ANIL et notamment avec la FNECI**, en la personne de son président Jean Pierre Molia, représentant la profession du diagnostic immobilier.